



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

cotisations

Question écrite n° 121659

Texte de la question

M. Lucien Degauchy attire l'attention de M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales sur les contrats d'apprentissage et de professionnalisation, qui depuis le 1er janvier 2007 sont soumis aux cotisations sociales sur les accidents du travail et les maladies professionnelles. Les jeunes à la recherche d'un stage en alternance se heurtent à la difficulté de trouver un maître de stage, et doivent donc souvent renoncer à leur projet même lorsqu'ils sont acceptés dans un centre de formation. L'intérêt de ces dernières n'est plus à démontrer. Il lui demande dès lors s'il ne serait pas judicieux de créer des mesures incitatives pour les entreprises qui font l'effort d'accueillir et de former ces jeunes au lieu d'alourdir leurs charges.

Données clés

Auteur : [M. Lucien Degauchy](#)

Circonscription : Oise (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121659

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : PME, commerce, artisanat et professions libérales

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 3 avril 2007, page 3250